



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1148

Jardins partagés - Approbation et autorisation de signature de conventions d'occupation temporaire à titre gratuit avec l'association Réseau Santé et l'Association pour l'animation et la gestion des centres sociaux de la Croix-Rousse pour la mise à disposition de terrains communaux situés dans le parc Chazière sis 61 rue Chazière à Lyon 4e

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 OCTOBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1148 - JARDINS PARTAGES - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE A TITRE GRATUIT AVEC L'ASSOCIATION RESEAU SANTE ET L'ASSOCIATION POUR L'ANIMATION ET LA GESTION DES CENTRES SOCIAUX DE LA CROIX-ROUSSE POUR LA MISE A DISPOSITION DE TERRAINS COMMUNAUX SITES DANS LE PARC CHAZIERE SIS 61 RUE CHAZIERE A LYON 4E (DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le parc Chazière, situé au 61 rue Chazière dans le 4^{ème} arrondissement de Lyon accueille depuis de nombreuses années deux jardins partagés juxtaposés et animés par les associations Réseau Santé et l'association pour l'animation et la gestion des centres sociaux de la Croix-Rousse. Ils permettent à leurs adhérents de développer des cultures potagères, aromatiques et ornementales et proposent un ensemble d'animations pédagogiques, environnementales.

Les conventions d'occupation temporaire signées entre la Ville de Lyon et les associations Réseau Santé et l'association pour l'animation et la gestion des centres sociaux de la Croix-Rousse arrivant à échéance à la fin de l'année, il est proposé de renouveler la mise à disposition à titre gratuit des terrains pour un usage de jardin partagé jusqu'au 31 décembre 2024 :

- Le jardin de Réseau Santé, d'une superficie de 1 160 m², correspondant à une valeur locative annuelle de 6 960 € faisant l'objet d'une valorisation au budget général de la Ville de Lyon au titre de la subvention en nature accordée à ladite association dans le cadre de la présente convention.
- Le jardin de la Queue Rousse, d'une superficie de 953 m², correspondant à une valeur locative annuelle de 5 718 € faisant l'objet d'une valorisation au budget général de la Ville de Lyon au titre de la subvention en nature accordée à ladite association dans le cadre de la présente convention.

Les deux conventions intègrent désormais une clause sur la pollution des sols à la suite des analyses et des aménagements réalisés en 2019 et 2020 afin d'adapter le plan de culture à la présence de certains polluants dont des métaux lourds.

L'ensemble des installations faites à l'intérieur des jardins sont gérés par les occupants.

Compte tenu des objectifs d'intérêt général du projet tendant au développement des activités de jardins partagés, il vous est proposé d'accorder la gratuité de cette mise à disposition sur le fondement de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Aux conventions sont joints en annexes un plan de localisation, une grille de répartition indicative des modalités de gestion et d'entretien du terrain, la charte des jardins partagés lyonnais.

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil du 4^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- Les conventions d'occupation temporaire à titre gratuit, ainsi que les annexes jointes à la présente délibération, au profit des associations Réseau Santé, sise 133 boulevard de la Croix Rouse à Lyon 4^{ème} et l'Association pour l'animation et la gestion des centres sociaux de la Croix Rouse, sise 27 rue Pernon à Lyon 4^{ème} arrondissement sont approuvées.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET